

# 29<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

## 69<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2017

---

*Point 8.8-B de l'ordre du jour provisoire*

CSP29/INF/8  
28 juillet 2017  
Original : anglais

### **B. QUARANTE-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

#### **Antécédents**

1. Le présent document cite les résolutions pertinentes pour les activités de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) qui ont été adoptées lors de la quarante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA), laquelle s'est déroulée dans la ville de Cancún (État de Quintana Roo, au Mexique), du 19 au 21 juin 2017. L'ordre du jour, les documents de travail et les résolutions peuvent être consultés sur : <http://www.oas.org/fr/47ag/>.

2. Les ministres des Affaires étrangères des États Membres du continent américain et d'autres délégués officiels ont participé à cette session ainsi que des représentants de gouvernements accrédités comme observateurs permanents et des représentants des institutions du système interaméricain, dont l'OPS et les organes constitutifs du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques. Le ministre des Relations extérieures du Mexique, S.E. Luis Videgaray, a été élu président de cette session ordinaire de l'Assemblée générale.

3. Le thème de la session ordinaire de l'Assemblée générale était le « Renforcement du dialogue et de la concertation au service de la prospérité ». Le président du Mexique, M. Enrique Peña Nieto, a ouvert la session conjointement avec le Secrétaire général de l'OEA, M. Luis Almagro, et le ministre des Relations extérieures du pays hôte.

4. La majeure partie des recommandations et des résolutions avaient fait l'objet de discussions et de consensus préalables au sein du Conseil permanent. Les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus et les nouveaux points proposés par les États Membres ont été mis en débat au sein de la Commission générale

---

de l'Assemblée ou des groupes de travail spéciaux qui se sont réunis parallèlement aux séances plénières.

5. Cette année, des discussions importantes ont porté sur le Venezuela, mais aucun accord n'a fait l'objet d'un consensus sur les deux déclarations qui ont été présentées.

6. En sa qualité d'hôte, le Mexique a présenté pour la première fois dans une Assemblée générale la modalité de panels de discussions interactifs, sur des sujets tels Le développement intégré et la prospérité continentale, Les opportunités et les défis pour le leadership des femmes dans les Amériques, L'état de droit, les droits de la personne et la démocratie, ainsi que La sécurité multidimensionnelle. Ces sessions ont été organisées dans le but d'engager des discussions plus approfondies sur les thèmes structurels et prioritaires de l'OEA et de ses États Membres.

7. Pendant la session ministérielle du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC), le Ministre des Affaires étrangères du Pérou, pays hôte du VIII<sup>e</sup> Sommet des Amériques, a annoncé que le thème du Sommet de 2018 serait « La gouvernance démocratique contre la corruption ».

8. L'Assemblée générale de l'OEA a élu des membres qui siègeront aux organes décentralisés et autonomes suivants : la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Comité juridique interaméricain, le Tribunal administratif, le Centre d'études de la justice des Amériques et le Comité des vérifications extérieurs.

9. L'Assemblée générale de l'OEA a pris la décision de doubler le fonds ordinaire pour les ressources affectées aux deux organes du Système interaméricain des droits de l'homme avec une augmentation progressive de trente-trois pour cent par an pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ce qui doublera le budget au bout de trois ans.

10. Les résolutions d'intérêt pour les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé et qui sont liées au travail qu'elle réalise en qualité d'institution de santé spécialisée du système interaméricain ont été sélectionnées (voir le tableau ci-après).

11. La quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains aura lieu à Washington, D.C., en juin 2018.

### **Mesure à prendre par la Conférence sanitaire panaméricaine**

12. La Conférence sanitaire panaméricaine est priée de prendre note du présent rapport.

**Tableau : Résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session ordinaire qui ont un rapport avec les activités de l'OPS**

Résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapport avec les activités de l'OPS
<p><a href="#">AG/RES.2898 (XLVII-O/17)</a></p> <p>2019: ANNÉE INTERNATIONALE DES LANGUES AUTOCHTONES</p>	<p>Lien avec l'Unité du genre et de la diversité culturelle</p> <p>La santé des populations autochtones (Résolution <a href="#">CD47.R18</a> [2006]) (Document <a href="#">CD47/13</a> [2006])</p> <p>La santé et les droits de l'homme (Résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]) (Document <a href="#">CD50/12</a> [2010])</p> <p>Politique en matière d'ethnicité et de santé (Document CSP29/7 [2017])</p>
<p><a href="#">AG/RES. 2902 (XLVII-O/17)</a></p> <p>SOUTIEN ET SUIVI DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec le Département des relations extérieures, des partenariats et de la mobilisation des ressources.</p> <p>Appui de l'OPS aux États Membres dans la mise en œuvre des mandats liés à la santé des Sommets des Amériques.</p> <p>Suivi et rapports de l'OPS sur la mise en œuvre des mandats liés à la santé par le biais du Groupe de travail conjoint des Sommets de l'OEA et du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC)</p>
<p><a href="#">AG/RES.2907 (XLVII-O/17)</a></p> <p>PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE: UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE</p>	<p>Lien avec le Bureau du développement durable et l'équité en santé</p> <p>Santé, sécurité et bien-être (Résolution <a href="#">CD50.R16</a> [2010]) (Document <a href="#">CD50/17</a> [2010])</p>

Résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapport avec les activités de l'OPS
<p style="text-align: center;"><a href="#">AG/RES. 2913 (XLVII-O/17)</a></p> <p style="text-align: center;">PLAN D'ACTION DE LA DÉCLARATION AMÉRICAINNE SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (2017-2021)</p>	<p>Lien avec l'Unité du genre et de la diversité culturelle</p> <p>La santé des populations autochtones (Résolution <a href="#">CD47.R18</a> [2006]) (Document <a href="#">CD47/13</a> [2006])</p> <p>La santé et les droits de l'homme (Résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]) (Document <a href="#">CD50/12</a> [2010])</p> <p>Politique en matière d'ethnicité et de santé (Document CSP29/7 [2017])</p>
<p style="text-align: center;"><a href="#">AG/RES. 2910 (XLVII-O/17)</a></p> <p style="text-align: center;">LA MIGRATION DANS LES AMÉRIQUES</p>	<p>Lien avec l'Unité du genre et de la diversité culturelle</p> <p>Lien avec le Département des systèmes et des services de santé</p> <p>La santé des migrants (Résolution <a href="#">CD55.R13</a> [2016]) (Document <a href="#">CD55/11, Rev. 1</a> [2016])</p> <p>La santé et les droits de l'homme (Résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]) (Document <a href="#">CD50/12</a> [2010])</p>
<p style="text-align: center;"><a href="#">AG/RES. 2908 (XLVII-O/17)</a></p> <p style="text-align: center;">PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE</p>	<p>Lien avec l'Unité du genre et de la diversité culturelle</p> <p>La santé et les droits de l'homme (Résolution <a href="#">CD50.R8</a> [2010]) (Document <a href="#">CD50/12</a> [2010])</p>
<p style="text-align: center;"><a href="#">AG/RES. 2911 (XLVII-O/17)</a></p> <p style="text-align: center;">PROGRÈS EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION, D'EFFICIENCE, D'EFFICACITÉ ET D'OBTENTION DE RÉSULTATS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OEA</p>	<p>Lien avec le Programme et budget.</p> <p>Le code sanitaire panaméricain stipule que le barème des contributions fixées à appliquer aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour approbation de son budget programme sera basé sur le barème des contributions fixées adopté par l'OEA pour ses membres.</p>

Résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapport avec les activités de l'OPS
	<p>Cette résolution charge le Conseil permanent de l'OEA de faire une proposition pour la modification de la méthodologie de calcul du barème des contributions fixées. Ceci aura un impact direct sur le barème des contributions fixées au-delà de 2018.</p> <p>Cette résolution a approuvé un barème des contributions temporaire pour 2018 qui doit être adopté pour l'exercice budgétaire de 2018 de l'OPS.</p> <p>Nouveau barème des contributions fixées (Document CSP29/5 [2017])</p>
<p><a href="#">AG/RES. 2904 (XLVII-O/17)</a></p> <p>PROMOTION D'INITIATIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ</p>	<p>Lien avec le Département des urgences de santé publique (PHE) de l'OPS, le Bureau du développement durable et l'équité en santé (SDE) et le Département de la gestion du savoir, de la bioéthique et de la recherche (KBR)</p> <p>Lien avec le <a href="#">Programme d'action sanitaire pour les Amériques</a></p> <p>Lien avec le Plan stratégique de l'Organisation sanitaire panaméricaine 2014-2019</p> <p>Lien avec l'établissement de l'Alliance pour les ODD</p> <p>Lien avec le travail de l'OPS sur le Programme à l'horizon 2030 y compris l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement</p> <p>La santé des migrants (Résolution <a href="#">CD55.R13</a> [2016]) (Document <a href="#">CD55/11, Rev. 1</a>[2016])</p> <p>Stratégie et plan d'action sur le changement climatique (Résolution <a href="#">CD51.R15</a> [2011]) (Document <a href="#">CD51/6, Rev. 1</a>[2011])</p>

---